



**Les Maisons d'Amis en France
Label Fleurs de Soleil**

Tel: +33 (0)9 51 67 79 80 // +33 (0)6 68 56 40 73

www.fleursdesoleil.fr

administration@fleursdesoleil.fr

✉ Fleurs de Soleil - 25 chemin du Santon - 06130 GRASSE
Siret: 414 795 740 00078

Implantation

Une passion commune d'accueillir
sur l'ensemble du territoire national



Ce qui caractérise Fleurs de Soleil

Le bénéfice de l'adhérent (1)

L'aide à la vente de ses hébergements par:

- La totale **maîtrise** de ses réservations. Fleurs de Soleil n'est pas une centrale de réservation mais propose l'outil OpenPro d'Alliance-Réseaux pour les gérer grâce à son calendrier de disponibilités.
- La sécurisation de ses réservations par la banque en ligne OneShotPay.
- La possibilité d'une **diffusion multi-canal** de son offre grâce à l'utilisation d'un Channel Manager (logiciel qui permet la gestion de **tous ses calendriers en un seul endroit**).
- La possibilité de mettre son **widget** de réservation sur son site personnel ou sa page facebook...

Ce qui caractérise Fleurs de Soleil

Le bénéfice de l'adhérent (2)

- Une **page personnelle** sur le site web public sécurisé www.fleursdesoleil.fr avec
 - * le descriptif de sa maison,
 - * des photos mettant en valeur son hébergement,
 - * ses coordonnées téléphoniques visibles,
 - * un formulaire de contact,
 - * un formulaire de réservation et paiement en ligne,
 - * un lien direct vers son site personnel,
- La possibilité de proposer une offre promotionnelle de son hébergement sur un espace dédié et de faire apparaître sa maison dans plusieurs thèmes donnés qu'il aura choisis.
- L'animation et la promotion de son hébergement par les réseaux sociaux.

Ce qui caractérise Fleurs de Soleil

L'accompagnement de l'adhérent

- Un **espace « adhérent »** du site Fleurs de Soleil où trouver conseils , téléchargements, éléments de législation et de veille réglementaire...
- Une **lettre mensuelle** sur les divers aspects de la vie du label.
- L' aide ou les conseils de **collègues à l'écoute** et/ou le soutien d'une association départementale.
- La possibilité de **formations** -notamment celle relevant de la "formation des loueurs de Chambres d'Hôtes, délivrant des boissons alcooliques" (PECH = Permis d'Exploiter pour les Chambres d'Hôtes)- auprès d'un organisme partenaire accrédité.
- Le **recours gratuit à un référent** du réseau pour la mise en place et/ou l'utilisation d'outils de gestion ou de promotion.
- La possibilité de participer à des **webséminaires** animés par des partenaires ou des membres du réseau.
- Des **conditions financières particulières** d'adhésion à des services partenaires.

Ce qui caractérise Fleurs de Soleil

Le bénéfice du visiteur/touriste

- Une **sélection rigoureuse** des hébergements labellisés.
- La **qualité de l'hébergement en Chambres d'Hôtes** et sa conformité aux critères de la grille de classement 3, 4, 5 Fleurs sont vérifiées au moment de l'adhésion par une visite d'agrément effectuée par un adhérent formé par FDS et validées par la CASA (Commission d'Attribution et de Suivi de l'Agrément).
- La **qualité de l'hébergement en Meublés de Tourisme** exige la conformité aux critères de la grille de classement ministériel (3, 4, 5 étoiles).
- Tout le long de l'année, les clients de nos hébergements labellisés ont la possibilité **d'évaluer** des critères qualitatifs -non mesurables lors de la visite d'agrément- tels que l'accueil, la convivialité, l'authenticité des petits déjeuners, les conseils touristiques prodigués au visiteur...
- La **garantie** d'un accueil de grande qualité, quels que soient la région ou le style de l'hébergement.

Ce qui caractérise Fleurs de Soleil

Le souci constant de la qualité

- Afin d'être en mesure de répondre aux attentes de ses adhérents et de leurs visiteurs, Fleurs de Soleil a choisi de mettre en place **un management qualité conforme aux exigences de la norme ISO 9001**. Fleurs de Soleil est le seul organisme français de labellisation de Chambres d'Hôtes et Meublés de Tourisme à avoir obtenu cette certification.
- Grâce à son système de **management** s'appuyant sur des standards internationaux reconnus, Fleurs de Soleil garantit la stabilité et la pérennité de son Label qui est considéré comme une référence par les visiteurs tant français qu'étrangers.
- Par sa certification reconnue et appréciée des services gouvernementaux, Fleurs de Soleil est un **acteur majeur** de la promotion du territoire/des territoires avec les institutions desquels il a des partenariats constructifs.

Ce qui caractérise Fleurs de Soleil

Son mode de gestion

- **Gestion associative** (loi de 1901). Le label Fleurs de Soleil est attribué par l'Association « Les Maisons d'Amis en France » depuis 1997.
- Le Président/La Présidente et les membres du Conseil d'Administration sont tous **bénévoles** et acteurs de terrain, propriétaires de Chambres d'Hôtes ou de Meublés de Tourisme.
- Les adhérents élisent démocratiquement leurs administrateurs chaque année en Assemblée Générale.
- Certains adhérents, selon leurs compétences, se portent volontaires pour des **missions ponctuelles** au service du réseau. D'autres sont formés pour effectuer les visites de labellisation sur la base du référentiel.
- Des **associations départementales** sont créées quand le nombre d'adhérents le permet.

Ce qui caractérise Fleurs de Soleil

Son lien avec les instances touristiques

- Le label est le **représentant** de ses adhérents auprès des Pouvoirs Publics (notamment au ministère).
- Il est leur **porte-parole** auprès des institutions régionales et départementales (CRT, CDT...).
- Il développe, avec le concours de ses adhérents, des démarches de **promotion** et des **partenariats** constructifs avec les structures locales, notamment les Offices de Tourisme.
- Il noue des **relations** avec des prestataires de services œuvrant pour le tourisme.

On choisit Fleurs de Soleil pour...

- ☀ *Un Label de Qualité qui vous démarque des autres hébergeurs*
- ☀ *Une structure associative indépendante et une gestion démocratique*
- ☀ *Des adhérents acteurs bénévoles du réseau*
- ☀ *Un suivi et un accompagnement continus des adhérents*
- ☀ *Une veille réglementaire et juridique efficace*
- ☀ *Une information régulière des adhérents*
- ☀ *Une grande convivialité au sein du réseau*
- ☀ *Des services précieux pour l'activité d'accueil*
- ☀ *Une autonomie de gestion de ses réservations*
- ☀ *Des formations gratuites pour l'utilisation des outils numériques*

Devenir une Fleur de Soleil (1)

La prise de contact

- Le **formulaire en ligne** sur le site www.fleursdesoleil.fr permet une première prise de contact et d'informations.
- A réception du formulaire, un dossier est adressé au candidat et un **chargé de phoning** (adhérent bénévole formé) prend rapidement contact avec lui pour connaître son projet, apporter des réponses à ses interrogations, lui prodiguer des conseils...

Devenir une Fleur de Soleil (2)

La visite et l'agrément

- Pour les Meublés de Tourisme, une **visite de classement** 3* ou plus est proposée, assurée par une société partenaire accréditée. Cette même société évaluera la Qualité de l'accueil .
- Pour les Chambres d'Hôtes une **Visite d'Agrément** avec le classement 3, 4, ou 5, Fleurs est assurée, sur la base du référentiel, par un adhérent bénévole formé.
- La CASA (Commission d'Attribution et de Suivi de l'Agrément) examine le dossier du candidat au label et a la responsabilité de **valider** le nouvel adhérent.



www.fleursdesoleil.fr